



Origine des données :
 DREAL - DDT
 Réalisation du plan :
 PSU - SÉIC - Grand Reims
 28/11/2022

0 100 200 m
 1:2 000

Révision : 28/09/2017
 1ère Modification simplifiée : 19/12/2019
 1ère Modification : 19/12/2019
 1ère Mise à jour : 04/12/2020
 2ème Mise à jour : 30/05/2021
 2ème Modification simplifiée : 30/06/2021
 1ère Révision allégée : 30/09/2021
 2ème Modification : 15/12/2022

Légende

Prescriptions

- Prémètres d'orientation d'aménagement et de programmation
- Prémètre issu du PLU de réduction des normes de stationnement
- Emplacements réservés
- Alignements
- Règle architecturale particulière
- Patrimoine d'intérêt local
- Patrimoine d'intérêt général
- Alignements d'arbres

Informations

- Zonage réglementaire des plans de prévention des risques naturels et miniers
- Prescriptions liées aux ZAC
- Zones d'aménagement concerté
- Terrains concernés par la localisation d'équipements d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts
- Espaces verts à créer

Zones non aedificandi

- Espaces publics à créer ou à aménager
- Accès véhicules interdits
- Cheminement piétonnier à créer ou à conserver

Zonage

- Zone A
- Zone UIV

Zones

- Zone AIx
- Zone AIb
- Zone AIa
- Zone N
- Zone UZ, UJ
- Zone UE
- Zone UA, UR, UC
- Zone UF
- Zone UJZ, UD
- Zone UJZa, UR
- Zone UP
- Zone UM

N° Objet
 EK39 Aménagement de la zone d'expansion du Roullat

Transmission en sens de la délibération du conseil communautaire de la communauté urbaine de Grand Reims en date du 15/12/2022 approuvant la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Reims.

Pour la Présidente,
 La vice-présidente,
 Nathalie Miravete